Planche 12

Planche 07

Planche 16

Planche 17

UC

UBa

UBc

UBp

UBpa

Nv

UIp

UCb

UIa

RUE VICTOR BASCH

RUE HENRI DUNANT

RUE DE KERPRAMO

RUE DE BEL AIR

RUE ALBERT 1ER

RUE SAINT-LOUIS

RUE DE LA TOUR D'AUVERGNE

RES HENRI DUNANT

ALL GABRIEL DESHAYES

ALL GEORGE SAND

ALL FRANCOIS VILLON

RUE JULES VERNE

RUE DU LIEUTENANT FROMENTIN

RUE HELENE BOUCHER

RUE DU NARHOUET

RUE PIERRE THOMAS-LACROIX

RUE DU MANOIR

IMP DU RUMOR

RUE ANATOLE FRANCE

RUE MADAME MOLE

RUE MONSEIGNEUR DE PANCEMONT

RUE PHILIPPE LEBON

RUE CHARLES GENNAUX

RUE DE LA FONDERIE

RUE DU DOCTEUR LETOUX

IMP JEAN-MARIE ALLANIC

RUE JEAN-MARIE ALLANIC

RUE PAUL VALERY

RUE ANDRE-MARIE AMPERE

RUE CHARLES-MARIE GUILLOIS

RUE DU PONT-VERT

IMP PHILIPPE LEBON

PL THEODORE DECKER

ESP SIMONE VEIL

QUAI ÉRIC TABARLY

QUAI BERNARD MOITESSIER

AV DU MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY

CHE DE HALAGE

RUE FERDINAND LE DRESSAY

RLE DES CAPUCINS

RUE JEAN JAURES

RUE DU COMMERCE

RUE DE PORT NABAT

SQ DE PORT NABAT

RUE THEODORE BOTREL

RUE DE KERVENIC

RUE DES CASTORS

IMP DES GENETS

RUE DE LA BRISE

IMP DE LA BRISE

IMP DU ROHU

RUE THEODORE DECKER

0 20 40 60 80 100 m

N

LEGENDE

Zones du PLU

- Contour de zone

Secteurs de projet et mobilités

- Emplacement réservé au titre de l'article L.151-23 du CU
- Périmètres soumis à Orientation d'Aménagement et de programmation (OAP) au titre de l'article L.151-7 du CU
- Servitudes d'attente de projet au titre de l'article L.151-41 du CU
- Secteur d'implantation privilégié du commerce de détail au titre de l'article R.151-37 du CU

56260_PRESCRIPTION_LIN_20210419

- Voies de circulation à conserver, à modifier ou à créer au titre du L151-38 du CU
- Disposition spécifique de hauteur (22 m)
- Marge de recul des principaux axes

Patrimoine végétal et éléments de la trame verte et bleue

- Espace Boisé Classé (EBC) au titre du L.113-1 du CU
- Aire de défense écologique à conserver, à renforcer ou à créer au titre des articles L.151-19 et L.151-23 du CU
- Zone humide au titre de l'article L.151-23 du CU

Autres composantes végétales protégées à conserver, à renforcer ou à créer au titre des articles L.151-19 et L.151-23 du CU

- Haie bocagère sur talus/muret inventoriée
- Haie bocagère, bosquet ou alignement d'arbres
- Ripisylve
- Arbre protégé

Paysage et patrimoine

- Patrimoine agricole
- Patrimoine bâti au titre du L.151-19 du CU
- Ensemble urbain boisé d'intérêt paysager à conserver, à renforcer ou à créer (Bois du Vincin) au titre de l'article L.151-23 du CU
- Axe structurants paysagers à conserver, à renforcer ou à créer au titre des articles L.151-19 et L.151-23 du CU

Risques

- Secteurs couverts par le plan de submersion marine
- PPR - Zone orange
- PPR - Zone rouge
- PPR - Zone bleue

Cadastre et fond de plan

- Bâti dur
- Bâti léger

Emplacements réservés au titre de l'article L.151-41 du CU

N°	BENEFICIAIRE	TYPE	DETAILS	SURFACE m²
18	Commune de Vannes	Elargissement de voie	Rue du Rumor - Rue Albert 1er	53 m²
24	Golfe du Morbihan /Vannes Agglomération	Aménagement eaux pluviales	Acces au ruisseau du Rumor, rue Paul Valery et le Pont Vert	1384 m²
37	Commune de Vannes	Liaison entre la rue du Commerce et la rue Jean Jaurès	Liaison entre la rue du commerce et la rue Jean Jaurès	14151 m²

Département du Morbihan (56)

Plan Local d'Urbanisme Vannes

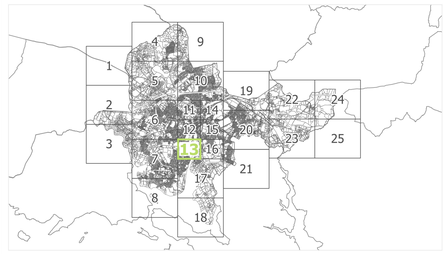

Document graphique du règlement
Planche 4.2.13
Echelle 1/1000

PLU approuvé le 30 juin 2017
Modification n°1 approuvée le 19 avril 2021
Modification n°2 approuvée le 04 avril 2022